



Les Juliettes
CONSEILLEMENT

PROGRAMME PROFESSIONNEL

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Programme détaillé

Nature de l'action

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

Les bilans de compétences définis à l'article R. 6313-4 du code du travail ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Public visé

Toute personne ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et poser les bases d'un projet professionnel.

Prérequis

Avoir au minimum 5 années d'expérience professionnelle.

Objectifs

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à toute personne ayant une expérience professionnelle d'être accompagnée dans une réflexion sur son parcours et sur son projet professionnels. Cette réflexion est construite sur la base de l'analyse des compétences, des aptitudes, des motivations du bénéficiaire et établie en cohérence avec le marché du travail. Le bilan de compétences est un outil clé de la mise en place d'un projet professionnel solide.

Les objectifs peuvent prendre différentes formes en fonction du besoin du bénéficiaire, par exemple :

- faire le point sur son parcours de formation et professionnel
- définir ses caractéristiques personnelles, révéler ses valeurs et motivations
- identifier ses aptitudes professionnelles
- étudier un projet d'évolution de carrière
- préparer une reconversion, définir un projet de formation, étudier un projet de VAE
- rechercher un emploi
- étudier un projet professionnel par suite d'un problème de santé ou d'un épuisement professionnel
- étudier un projet de création d'entreprise...

L'atteinte des objectifs du bilan sera évaluée à mi-parcours et en fin de parcours par le bénéficiaire et le consultant

Déroulement du bilan de compétences

L'ENTRETIEN PREALABLE

La première étape est l'entretien préalable à la réalisation du bilan de compétences. Gratuit et sans engagement l'entretien préalable a pour but de :

- Etablir le premier contact entre le bénéficiaire et le consultant ;
- Présenter le consultant, son approche et ses spécificités ;
- Echanger sur les attentes et besoins du bénéficiaire ;
- Informer le bénéficiaire sur le déroulement du bilan de compétences en lui transmettant les informations pratiques et légales (notamment sur l'utilisation du CPF par son titulaire);
- Etablir un devis de la prestation fournie adapté aux besoins du bénéficiaire

Une fois l'entretien réalisé, et l'inscription validée par le bénéficiaire, le bilan se décompose en 3 phases obligatoires :

SUIVI DE 3 ETAPES OBLIGATOIRE:

- 1- la phase préliminaire
- 2- la phase d'investigation
- 3- la phase de conclusion

Déroulement du bilan de compétences

LA PHASE PRELIMINAIRE

Lors de la phase préliminaire, le consultant devra :

- Analyser la demande et les besoins du bénéficiaire.
- Vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par son entreprise ;
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins ;
- Définir conjointement les modalités de déroulement.

La phase préliminaire permet d'analyser la demande et de fixer les objectifs personnalisés du bilan. Un support d'analyse partagé de situation, fixant les objectifs du bilan sera remis au bénéficiaire par le consultant. Il sera validé par le bénéficiaire et aura valeur de référence tout au long du bilan de compétences.

Cette phase sera principalement réalisée sur la base d'un ou plusieurs entretiens d'échange et d'écoute active.

Sa durée sera d'environ 2 heures sans travaux personnels à réaliser.

Déroulement du bilan de compétences

LA PHASE D'INVESTIGATION

La phase d'investigation a pour objectif d'explorer les compétences, aptitudes et centres d'intérêt du bénéficiaire, d'identifier ses motivations profondes et valeurs professionnelles et d'analyser les opportunités et contraintes du marché de l'emploi.

Durant cette phase, le consultant proposera à son bénéficiaire, en fonction de son profil, de ses besoins et attentes de travailler avec différents outils, mobilisés pour :

1. Identifier les intérêts, sources de motivation et les valeurs du bénéficiaire.

Le consultant proposera des outils tels que :

- Des entretiens d'analyse
- Des exercices portant sur les valeurs, les priorités, les motivations
- Des tests psychométriques tels que Profil Pro 2, Vocation ou Motivation édités par Central Test que le consultant est habilité à utiliser.

2. Identifier les compétences y compris les compétences transférables du bénéficiaire

Le consultant proposera de travailler sur le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire et utilisera des outils d'analyse des compétences adaptés au profil du bénéficiaire tels que :

- Des entretiens d'analyse par fiches de poste/métiers,
- Des exercices de mise en valeur des compétences par verbe d'action,
- Des travaux sur les réalisations professionnelles probantes...

3. Analyser les contraintes et opportunités du marché de l'emploi

Le consultant proposera de travailler sur des recherches et documentations permettant :

- L'analyse des secteurs d'activité et métiers en lien avec le profil ;
- L'exploration des dispositifs de formation ou de reconversion.

Déroulement du bilan de compétences

Cette phase permettra de définir le projet professionnel du bénéficiaire. Il sera en mesure de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence et/ou d'élaborer une ou des alternatives comme un projet de formation ou de validation des acquis de l'expérience.

La durée de la phase d'investigation pourra varier de 6 à 12 heures dont 2 à 5 heures de travaux et recherches personnels.

Déroulement du bilan de compétences

LA PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion permettra de :

- Finaliser la description du projet professionnel
- Définir un plan d'actions
- Formaliser les résultats et conclusions du bilan
- Préparer la mise en œuvre du projet.

Pour cela, le consultant et le bénéficiaire travailleront sur :

- La présentation des compétences-clés et des orientations définies lors du parcours
- La validation des options envisageables.
- L'élaboration du projet
- La définition d'un plan d'actions (formation, recherche d'emploi, réseautage...)
- La mise en œuvre du plan d'action
- L'éventuelle mobilisation des dispositifs d'accompagnement (CPF, formations).

Déroulement du bilan de compétences

SYNTHESE

La phase de conclusion s'achève par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse reprenant les éléments suivants :

L'analyse des compétences professionnelles et personnelles du bénéficiaire ;

La définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;

Les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;

Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels.

Cette synthèse est confidentielle et ne pourra être transmise à quiconque sans l'accord préalable du bénéficiaire.

Un entretien de suivi à 3-6 mois de bilan de compétences sera systématiquement proposé au bénéficiaire.

Durée

Le bilan de compétences se déroule sur une durée maximale de 24 heures (dont maximum 8 heures de travaux et recherches personnels) et sur une période de 3 mois maximum.

La durée du bilan et le rythme des entretiens sont définis en fonction des objectifs du bilan et établis conjointement lors de l'entretien préalable à la réalisation du bilan de compétences.

Tarifs

Le tarif de la prestation variera en fonction de la durée du bilan de compétences et sera établi par devis suite à la définition des objectifs lors de l'entretien préalable à l'inscription.

Les tarifs pourront varier de 1750 € à 2400 €.

Modalités d'accès

Après un premier contact téléphonique, le consultant proposera un entretien préalable (gratuit et sans engagement) au plus tard, dans les 10 jours suivant le premier contact téléphonique. La prestation commence après validation du financement, à l'issue de la période de rétractation prévue dans les CGV.

Moyens pédagogiques, techniques et humains

Le bilan de compétences est totalement confidentiel et réalisé par le même consultant du début à la fin du parcours.

Celui-ci est formé aux méthodes spécifiques des bilans de compétences et à l'utilisation des tests psychométriques associés (Central Test : Profil Pro 2, Vocation, Motivation).

Il est également sensibilisé aux techniques d'accompagnement adaptées à chaque profil, afin de garantir une prise en charge efficace et bienveillante.

Les Juliettes Conseillant propose la réalisation des bilans de compétences à distance via la plateforme Google Meet (en durée illimitée), permettant :

- Une communication fluide et professionnelle en visioconférence.
- Une solution sécurisée pour garantir la confidentialité des échanges.

Un accompagnement spécifique sera proposé aux bénéficiaires qui ne maîtrisent pas l'utilisation de Google Meet, afin d'assurer leur autonomie et leur confort lors des sessions.

Pour les personnes préférant un accompagnement en présentiel ou ne disposant pas des moyens techniques la société pourra mettre à disposition un local professionnel, situé dans un environnement accessible et équipé

- Le local choisi devra répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.

Tout besoin spécifique lié à un handicap ou des difficultés fera l'objet d'un accompagnement particulier (avec l'appui de l'AGEFIPH et La Ressource Handicap).

Les échanges de documents auront lieu par mail.

Suivi de réalisation du bilan de compétences

Un état d'émargement permettant de justifier la réalisation de l'action est signé par le bénéficiaire et le consultant pour chaque entretien individuel.

Le support d'analyse partagé de situation formalise les objectifs du bilan de compétences. Il est signé par le bénéficiaire et le consultant.

Deux évaluations d'atteinte des objectifs à mi-parcours et à l'issue du bilan sont réalisées et co-signées.

La synthèse du bilan est remise au bénéficiaire et co-signée par lui et son consultant.